

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 18 décembre 2023 à 19h 00.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absence : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller #2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2022-199

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant et d'attester de la conformité de l'avis de convocation :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des prévisions budgétaires 2024
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026
5. Période de questions concernant les prévisions budgétaires 2024
6. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

RÉSOLUTION CM2022-200

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte- Monique doit préparer et adopter des prévisions budgétaires pour l'année 2024 conformément aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une présentation a été faite à cette séance d'un résumé des prévisions budgétaires 2024;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Revenus	Budget	Budget
	2023	2024
Taxes municipales		
Taxe foncière	733 000 \$	834 000 \$
Eau	146 900 \$	146 900 \$
Égouts	24 800 \$	24 800 \$
Ordures	115 200 \$	128 300 \$
Déneigement	33 200 \$	35 100 \$
Boues de fosses septiques	13 700 \$	15 000 \$
Centrale 911	5 000 \$	5 000 \$
Total des taxes municipales	1 071 800 \$	1 189 100 \$
Compensations tenant lieu de taxes	1 446 281 \$	1 603 303 \$
Services rendus	12 600 \$	12 600 \$
Permis, imposition de droits et intérêts	21 700 \$	12 756 \$
Transferts des gouvernements	253 033 \$	671 547 \$
Total des revenus	2 805 414 \$	3 489 306 \$
Dépenses		
Administration générale	525 803 \$	585 186 \$
Sécurité publique	231 095 \$	266 384 \$
Transport	815 630 \$	916 179 \$
Hygiène du milieu	252 088 \$	356 208 \$
Santé et bien-être	2 000 \$	5 000 \$
Urbanisme et développement économique	102 230 \$	134 945 \$
Loisirs et culture	273 939 \$	220 100 \$
Frais de financement	169 748 \$	277 423 \$
Remboursement de capital et affectations	432 881 \$	727 881 \$
Total des dépenses	2 805 414 \$	3 489 306 \$
Excédent (déficit)	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, les prévisions budgétaires 2024 telles que résumées précédemment.

Il est en outre résolu que le préambule et les prévisions budgétaires 2024 détaillées fassent partie intégrante de la présente résolution.

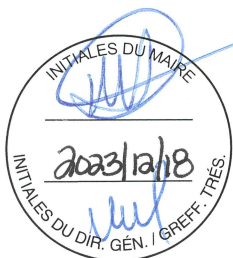
4- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026

RÉSOLUTION CM2023-201

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du plan triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la présentation dudit plan triennal d'immobilisation a été réalisée lors de la présente séance extraordinaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la municipalité de Sainte-Monique.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

5- PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Aucune question n'est posée.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2023-202

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h 13.

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire trésorier